DAMANE CAPITAL RISQUE

Objet

Garantie des apports en fonds réalisés par les sociétés de capital-risque :Apports en fonds propres ou quasi-fonds propres réalisés par les sociétés ayant pour objet l'apport en fonds propres et quasi-fonds propres dans des entreprises éligibles,

Ces apports ne doivent pas être garantis par d'autres organismes

Nature et plafond d'intervention

- Quotité de garantie : 60% des apports en fonds propres et quasi-fonds propres pour les projets innovants (50% pour les autres projets).
- Plafond de risque :
  - 5.000.000 DH par entreprise ;
  - 20.000.000 DH sur une même entreprise ou groupe d'entreprises, tous concours de garantie confondus

Cibles éligibles

- Entreprises de droit marocain ayant pour objet ou activité la production de biens et/ou de services.

Secteurs éligibles

- Tous secteurs a l'exception de la promotion immobilière et la pèche hauturière

Schéma de financement

- Garantie

Où déposer la demande ?

- Centre d'affaires de Marrakech : Tél : 05.24.42.38.49

Organisme gestionnaire

Source * : https://www.tamwilcom.ma/fr/contactez-nous

* Les données de cette fiche sont à titre indicatif. Pour avoir des informations actualisées, merci de visiter le lien indiqué